

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PCRS26_04

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 262-1 à L. 262-3, R. 262-5 à R. 262-9, R. 262-37 et R. 262-38,

Vu les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental du Morbihan du 17 décembre 2024 relatif à la composition des commissions administratives paritaires en ce qui concerne les représentants du personnel,

Vu la lettre de démission de la commission administrative paritaire de catégorie A de M. Philippe GAUCHER du 16 septembre 2024,

Vu la lettre de démission de la commission administrative paritaire de catégorie B de Mme Karine LE FORMAL du 11 juin 2025,

Vu le départ à la retraite de Mme Christine PERRAIS (le 31/07/2025),

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté du 17 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 2 : La composition des commissions administratives paritaires du Département du Morbihan est fixée de la manière suivante pour ce qui concerne les représentants du personnel :

CATÉGORIE A**Représentants titulaires**

Frédéric BOUILLON (FO)
Michelle RUZ-LE BADÉZET (FO)
Laure GAUDEFROY (FO)
Myriam CLOAREC-LENOIR (CFDT)
Sylvie BATON (CFDT)
Cyril CORBIN (CGT)

Représentants suppléants

Arnaud CHOUTET (FO)
Sébastien LECCA (FO)
Nolwenn ALLIO (FO)
Estelle GUILLERME (CFDT)
Anne DEZON (CFDT)
Nathalie CRESPIEN (CGT)

CATÉGORIE B

Représentants titulaires

Didier GOURLAY (FO)
Florence LE BOHEC (FO)
Jean-Luc BEGOT (FO)
Valérie BAUBAN (CFDT)
Régine CORBEL (CGT)

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260519-PCRS26_04-AR

Publié en ligne le 16/06/2026

Représentants suppléants

Brigitte DOLLE (FO)
Gaëlle CHAUBARON (FO)
Françoise BARON (FO)
Jean-Philippe VASLIN (CFDT)
Anne-Françoise CATEL-ROGER (CGT)

CATÉGORIE C

Représentants titulaires

Morgane JOLOIS (CGT)
Daniel MAUGAN (CGT)
Fabienne ALLANOT (CGT)
Julien MORIO (CGT)
Michelle CAROT (FO)
Sandrine LE PORT (FO)
Eric LARUE (FO)
Christie FLEGEO (CFDT)

Représentants suppléants

Yoann LE BRIS (CGT)
Thierry THIBOULT (CGT)
Benoît BRAUD (CGT)
Véronique HOAREAU (CGT)
Gwendoline DOUCET (FO)
Nelly LE PLAIN (FO)
Laëtitia GUICHON (FO)
Laurent HEBER (CFDT)

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Rennes pendant un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du Département.

Article 4 : M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le 19 mai 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Pour le président du conseil départemental
et par délégation*

Le directeur général des services



Antoine LAFARGUE